



L'eau, c'est un droit humain

Exigeons l'accès à l'eau pour les Palestiniens !

RASSEMBLEMENT LE SAMEDI 29 MAI 2010 DE 15 H 00 A 18 H 00
FONTAINE DES INNOCENTS (Métros Châtelet – Les Halles - place Joachim du Bellay, Paris 1^{er})

Que dit le Droit ?

- En empêchant l'accès à l'eau des Palestiniens, **Israël viole le droit international** relatif aux droits humains, en particulier le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- En tant que **puissance occupante** (Conventions de Genève), les autorités israéliennes doivent assurer un **niveau de vie décent** à la population du territoire occupé (droit à l'eau et à la nourriture ainsi que le droit à la santé et au travail).

Dans les faits :

La politique et les pratiques israéliennes en matière d'accès à l'eau sont **discriminatoires** envers les Palestiniens.



- A Gaza : **90 à 95% de l'eau est impropre à la consommation humaine.**
- En Cisjordanie : chaque **Palestinien** ne reçoit que **70 L** d'eau par jour et par personne (pour tout usage: domestique, agricole etc.) et dans certaines zones seulement **20 L**, alors que le seuil défini par l'Organisation Mondiale de la Santé est de 100 L.

Chaque **Israélien** en consomme **300 L** et les 450 000 colons israéliens installés en Cisjordanie, en violation du droit international, utilisent autant, voire plus, d'eau que les quelques 2,3 millions de Palestiniens.

Venez signer la lettre adressée au Chef de l'administration chargée de l'eau en Israël !



L'eau, c'est un droit humain

Exigeons l'accès à l'eau pour les Palestiniens !

RASSEMBLEMENT LE SAMEDI 29 MAI 2010 DE 15 H 00 A 18 H 00
FONTAINE DES INNOCENTS (Métros Châtelet – Les Halles - place Joachim du Bellay, Paris 1^{er})

Que dit le Droit ?

- En empêchant l'accès à l'eau des Palestiniens, **Israël viole le droit international** relatif aux droits humains, en particulier le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- En tant que **puissance occupante** (Conventions de Genève), les autorités israéliennes doivent assurer un **niveau de vie décent** à la population du territoire occupé (droit à l'eau et à la nourriture ainsi que le droit à la santé et au travail).

Dans les faits :

La politique et les pratiques israéliennes en matière d'accès à l'eau sont **discriminatoires** envers les Palestiniens.



- A Gaza : **90 à 95% de l'eau est impropre à la consommation humaine.**
- En Cisjordanie : chaque **Palestinien** ne reçoit que **70 L** d'eau par jour et par personne (pour tout usage: domestique, agricole etc.) et dans certaines zones seulement **20 L**, alors que le seuil défini par l'Organisation Mondiale de la Santé est de 100 L.

Chaque **Israélien** en consomme **300 L** et les 450 000 colons israéliens installés en Cisjordanie, en violation du droit international, utilisent autant, voire plus, d'eau que les quelques 2,3 millions de Palestiniens.

Venez signer la lettre adressée au Chef de l'administration chargée de l'eau en Israël !